

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU jeudi 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 28 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

La séance a été publique.

**Présents** : M. LEROMAIN Patrice, Maire, Mmes : MERSCH Murièle, DEGUETTE Viviane, RONDIN Sandrine, SIVAUT Claire, GOURIOU Patricia MM : AUBE Jean - Luc, BREANT Jean- Luc, BOUCHER Julien, DE SMET Samuel, GILANT Patrick, MONNIER Yvon, RICHARD Hervé, HERVE Pascal, ROY Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : MERSCH Murièle

Le compte rendu du conseil municipal du 06/07/2023 a été approuvé.

Monsieur le maire souhaite faire rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Modification adresse « Moulin à Vent »**
- **Numérotation des lots suite à division de terrain rue Pierre Aulet**
- **Délibération pour le transfert de la compétence contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de l'Agglo du Pays de Dreux**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## 1/ Décision modificative au BP 2023

Lors du vote du BP 2023, il a été voté un montant de 8 896€ au titre des dotations aux amortissements ;

Or, un document comptable de la trésorerie fait état d'un montant de 9 569.10€ comme dotations aux amortissements pour l'exercice 2023.

Il y a donc lieu d'effectuer la décision modificative suivante pour un montant de 673.10€ :

En dépenses

- Au chapitre 023 - 673.10€
- Au chapitre 042
- Au compte 681 + 673.10€

En recettes

- Au chapitre 021 - 673.10€
- Au chapitre 040
- Au compte 280415332 + 673.10€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative au BP 2023 ci-dessus.

## 2/Délibération prévoyant le transfert des résultats chiffrés au Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet

**Considérant** que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » de la commune au SMICA au 1er janvier 2023, il est admis le transfert des éléments d'actif et de passif, et des résultats budgétaires du budget annexe « Assainissement », qu'il s'agisse de recettes à recouvrer, d'excédents ou de déficits, en tout ou partie,

**Considérant** que ces opérations budgétaires et comptables de transfert sont des opérations réelles et que le comptable public procédera au transfert des balances du budget annexe sur le budget principal par opérations d'ordre non budgétaires,

**Considérant** que les emprunts souscrits par la collectivité sur le budget annexe eau doivent être transmis au SMICA conformément aux règles des transferts de compétence dans la gestion publique, impliquant le transfert de l'actif et du passif,

**Considérant** que le procès-verbal de transfert devra faire l'objet d'une validation du SMICA et de la Commune,

**Considérant** que le transfert de la compétence « Assainissement » doit donner lieu à des délibérations concordantes du SMICA et des communes concernées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1 – d'autoriser l'intégration des éléments d'actif et de passif dans le budget M57 de la commune,
- 2 – de mettre à disposition du SMICA les biens et équipements nécessaires à leur exercice ainsi que les emprunts et subventions qui les ont financés,
- 3 – d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
- 4 – de transférer les résultats du budget annexe « Assainissement » constatés au 31/12/2022
- 5 – d'approuver les écritures comptables à passer sur le budget principal de la commune qui prévoient la reprise du résultat de la section de fonctionnement ainsi que celle de la section d'investissement du budget annexe « Assainissement » sans y intégrer les restes à réaliser qui sont transférés au SMICA,
- 6 – d'approuver le transfert des résultats des sections d'investissement et de fonctionnement au SMICA
  - Excédent de fonctionnement *transféré à hauteur de 100 % soit 139 582,37€*
- 7 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

### **3/Avis du conseil municipal sur le projet de monsieur Bertrand Fleury Paysagiste**

Une enquête publique a été réalisée du 03 juillet 2023 à 9h au 31/07/2023 à 12h concernant le projet d'exploitation d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets inertes situé 40 rue Eugène Égasse.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable dans le respect des réglementations en vigueur.

### **4/Modification des statuts du SMICA**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet, lequel a fait l'accord à l'unanimité du Comité Syndical à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 3 Juillet 2023.

Par cette décision, le SMICA :

- demande à l'Agglomération du Pays de Dreux le transfert au profit du SMICA de la compétence assainissement pour la commune du Mesnil-Simon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- modifie ses statuts en conséquence ;
- modifie l'article 2 des statuts afin de fixer le siège social au 15 rue d'Anet, 28260 Saussay ;
- supprime la compétence à la carte C (transports scolaires).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la décision du SMICA.

### **5/Désignation du référent déontologue à un élu local**

Le Maire indique que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les missions de référent déontologue, désigné par délibération, sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences (liste AMF).

Monsieur le Maire propose le nom de monsieur Nicolas Desforges préfet honoraire, ancien DG de l'AMF auprès duquel, il a effectué une demande ; Il précise que M. Nicolas Desforges exercera ses missions jusqu'à la fin du mandat municipal en cours et que tout conseiller municipal pourra saisir le référent déontologue selon les modalités et les conditions qui figurent dans la convention.

M. Nicolas Desforges percevra une indemnité fixée à 80 € TTC maximum par dossier, tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de désigner monsieur Nicolas Desforges comme déontologue référent de la commune
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention

#### **6/adhésion au service de médecine préventive du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28)**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive.

La Sistel ayant résilié son contrat avec les collectivités locales au 31 décembre 2023, il propose d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir selon les dispositions de la convention d'adhésion jointe à la convocation, à compter du 1er janvier 2024.

Le Maire précise que les services de médecine préventive du CDG28 seront moins onéreux que ceux de la Sistel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- d'adhérer au service de médecine préventive du CDG28
- d'autoriser monsieur le maire à signer la convention

#### **7/ Convention entre la commune et l'Etat pour l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023**

Il est proposé de mettre fin à la dualité compte administratif/compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **8/ Modification adresse « moulin à vent »**

A la demande de la poste, et pour avoir une adresse normée, il est nécessaire de modifier 1 Moulin à vent en 1 rue du Moulin à vent (adresse du nouveau silo sur la départementale)

#### **9/ Numérotation des lots suite à division de terrain rue Pierre Aulet**

Le terrain situé 16 rue Pierre Aulet va être divisé en 5 lots A, B, C, D et E ; il y a lieu de les numéroter comme suit :

- Le lot E, 14 bis
- Le lot D, 14 ter
- Le lot C, 16
- Le lot B, 16 bis
- Le lot A, 16 Ter

#### **10/ Délibération pour le transfert de la compétence contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de l'Agglo du Pays de Dreux**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 25 septembre 2023 et sa notification aux communes membres en date 26 septembre 2023 ;

Vu les projets de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

Considérant l'évolution du coût des compétences portées par la communauté d'agglomération et à leur financement ;

Considérant la nécessité de sécuriser les dotations de l'État perçues par la communauté d'agglomération. ;

Entendu le rapport de présentation.

***Le conseil municipal décide à l'unanimité***

**Article 1 :** d'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence supplémentaire « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1er janvier 2024 ;

**Article 2 :** d'émettre un *avis favorable* au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

**Article 3 :** de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

**Questions diverses et tour de table**

- Monsieur le maire propose de rétablir l'éclairage public la nuit entre 23h et 5h avec une intensité de 25% ; en effet, la sécurité des administrés est remise en question quant à l'extension totale de l'éclairage public la nuit. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.  
Il a été établi par l'entreprise SES, un devis qui recense tous les points lumineux qui sont à changer en led pour un montant de 25 588,23€ H.T ; un dossier de subvention au titre du Fonds de concours sera déposé sur 2023 et 2024.
- Patricia Gouriou souhaite que deux points lumineux (éventuellement solaires) soient créés dans la sente de la Croix aux Pèlerins étant donné que de nombreux enfants empruntent ce chemin. Notre prestataire SES va être consulté quant à la faisabilité.
- Murièle Mersch fait un constat identique sur le manque d'éclairage dans le lotissement des Célestins ;
- Hervé Richard propose d'installer des détecteurs de présence sur les luminaires afin de diminuer les factures d'éclairage public ; Une étude sera réalisée pour savoir si l'investissement est à la hauteur des économies réalisées.
- Murièle Mersch réitère sa demande concernant la révision de la signalisation au carrefour de Marolles menant à l'abribus et l'aire de jeux ;
- Les secrétaires de la Mairie/Poste proposent l'ouverture d'une permanence supplémentaire le vendredi matin de 9h à 12h ; en cas d'absences, formations ou congés du personnel, la permanence de l'après-midi sera privilégiée.
- Les vœux du maire auront lieu le 12/01/2024 à 18h30 au foyer rural
- Le repas des Aînés aura lieu le 06 avril 2024 à 12h au Relais de Marolles.
- La réalisation du bulletin municipal va commencer, Amélie BUSNEL la rédactrice demande à ce que les articles lui soient parvenus avant le 03/11/2023.
- Le sol sous le portique de l'aire de jeux de Marolles est en attente de devis pour la pose. La commission sécurité est prévu le 20/21 novembre 2023.
- La fête du Safran aura lieu dimanche 29 octobre 2023 ; le programme sera disponible prochainement sur panneau Pocket.
- Claire Sivault demande l'installation d'un miroir devant l'entreprise Lecorre pour plus de visibilité et de sécurité.
- Jean-Luc Bréant relate la dernière réunion de la commissions « attractivité du territoire par le développement économique ».  
Il nous fait également le détail du devis établi par Foncier expert pour l'enfouissement de l'éclairage public Rues du Jeu de Paume et Georges Bréant.
- Patrick Gilant souhaite que la commune achète les fournitures nécessaires pour suspendre sous le préau du cimetière l'aile d'avion du bombardier Lancaster du Royal Air France qui s'est échoué le 10/07/1944 sur la commune ; ses 4 passagers sont enterrés au cimetière communal. Monsieur le maire accepte.
- Martial ROY remet sa lettre de démission à 22h30 en main propre ; pour des raisons familiales, il quitte le village. Monsieur le maire le remercie pour son investissement en tant que conseiller municipal depuis mars 2002. Son épouse Hélène est également remerciée ayant effectué le mandat municipal de 1995 en tant que conseillère municipale. L'ensemble du conseil municipal et du personnel leur souhaite une bonne continuation.

La séance est levée à 22h49